COMPTE-RENDU CONSEIL DES PARENTS

DU MARDI 04 JUILLET 2023

Présents : A.ALENÇON (Maire de Lespinasse) ; M.BELLANGER (Directrice adjointe pôle enfance) ; A.BEN BELAÏD (Conseillère déléguée à l'enfance) ; D.BURGALAT (Parent d'élève) ; M-C.COUSINIÉ (Parent d'élève) ; J-M.LENGUIN (délégué régional Sud-Ouest IFAC) ; B.LESAGE (Agent service restauration) ; T.LOOGEN (Directrice pôle enfance) ; C.MATHONNAT (Parent d'élève) ; A.MERLIN (Parent d'élève) ; B.SOPENA (Parent d'élève) ; P.THIRION (Coordinateur des politiques éducatives locales) ; M-C.TICHADOU (Parent d'élève) ; H.TRISTAN (Directrice adjointe pôle enfance).

Rappel de l'ordre du jour

- Fréquentation des accueils péri et extrascolaire.
- Projets et actions menés en 2022-2023.
- Point sur la participation des familles.
- Projections 2023-2024.
- Informations diverses.
- Questions diverses

Fréquentation des accueils péri et extrascolaire :

L'ALSH	
Toussaint	70
Décembre	56
Hiver	52
Printemps	48

L'ALAE			
	Elémentaires	Maternels	Total
Matin	74	29	103
Midi	189	79	268
Soir	125	48	173

Le mercredi pause méridienne		
Elémentaires	Maternels	Total
83	39	122

Le mercredi après-midi		
Elémentaires	Maternels	Total
60	37	97

Nos sorties culturelles des mercredis

Les sorties des élémentaires :

- Cité de l'espace
- L'envol des pionniers
- Labyrinthe de Merville
- Péniche, les bateaux Toulousains

Les sorties maternelles :

- Ferme pédagogique de cinquante
- Théâtre du grand rond
- La halle de la machine
- Péniche, les bateaux Toulousains

Les séjours de l'année

Cette année scolaire, trois séjours ont été proposés :

- Le séjour hiver au Mourtis
- Le séjour printemps à la ferme de l'Aoueille
- Le séjour été à Aspet qui a été labellisé « colos apprenantes »

Sur tous ces séjours, 20 enfants sont partis.

Projets et actions menées en 2022-2023 :

Projets de l'année	
Projets vidéo, journal, théâtre, gymnastique, tournoi de foot	Projets initiés par des membres de l'équipe d'animation, valorisés lors de la fête du pôle enfance du 23/06/2023
Ateliers périscolaires	« Baby Gym », financé par la municipalité pour les maternels : 30 inscrits « Echecs », financé par la municipalité pour les GS/élémentaires : 64 inscrits « L'envol des lumières », spectacle conté lumineux pour la nuit de la lecture : 20 inscrits
Les campagnes IFAC*	• L'illettrisme : janvier Création d'une boite à livres, lecture des plus grands pour les plus petits • Les droits de l'enfant : novembre Création de l'arbre des droits de l'enfant, débats animés, memory des droits • Le développement durable : juin Atelier de sensibilisation concernant la pollution des océans en maternelle • Les discriminations : mars Journée exceptionnelle inspirée des campagnes UNIDAY sur le thème de la non-discrimination
Les projets initiés par la municipalité	• Carnaval, Monsieur Carnaval et son jugement • Mémoire et Patrimoine Les élémentaires ont construit leur propre monopoly Lespinassois, les maternels ont, en transversalité avec le RPE (Relais Petite Enfance) et le pôle petite enfance réalisé une fresque autour de la ville de Lespinasse. Le thème de cette fresque : l'écluse, la forêt et le blason de Lespinasse.
Des repas à thème	Des repas à thèmes ont été organisés par les membres de la restauration : l'Occitanie et l'Italie. Membres de la restauration, animateurs et enfants se sont retrouvés déguisés, en musique autour de ces repas.

**L'année est construite de temps forts qui sont mis en lumière au travers des "campagnes" proposées par IFAC qui met à disposition différents outils pédagogiques aux équipes sur ces themes précis.*

Au sein de la restauration, madame poubelle et la fusée anti gaspillage ont été mises en place. Depuis le début du mois de mars, les enfants ont pu observer la quantité de gaspillage alimentaire au sein des réfectoires maternel et élémentaire, ce qui a permis une prise de conscience individuelle.

D.BURGALAT demande si cette prise de conscience est liée à Madame Poubelle ?

T.LOOGEN répond que la possibilité de pouvoir choisir le menu en cas de 10 passages dans le vert fonctionne. Au niveau du salade bar, les équipes de restauration et d'animation incitent les enfants à se servir selon leur faim et leurs envies. L'équipe de restauration met également à disposition des petits morceaux de fromage afin de permettre aux enfants de goûter lorsqu'ils ne connaissent pas plutôt que de prendre le fromage en entier.

Depuis les débuts de madame poubelle, les élementaires ont été 32 fois dans le vert (ce qui signifie qu'ils étaient en dessous de 5kg de gaspillage sur un service complet) contre 22 fois pour les maternels (moins de 1kg sur le service des moyennes et des grandes sections).

L'année prochaine, il y aura tri de tous les déchets (bio déchets et compostables) au sein de la restauration. Ce qui signifie qu'il y aura un tri dans des poubelles séparées. Une à deux fois par semaine, des alchimistes seront en charge de venir récupérer les déchets et de les trier. La mise en place de ce tri se fera à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

Les enfants qui ont suivi la formation d'apprentissage de la médiation par les pairs ont obtenu leurs diplômes le 12/06/2023, 13 enfants se sont proposés, 12 enfants ont été pris, 11 enfants ont été diplômés. Depuis ce jour, 15 médiations ont été menées avec l'accompagnement d'un des membre de la direction. A.ALENÇON rappelle qu'avant la pandémie, la médiation par les pairs était un projet mené avec l'école. Le projet a démarré tardivement en raison des tergiversations de l'école qui finalement n'a pas souhaité s'investir dans cette dynamique cette année.

A.BEN BELAID demande pourquoi un enfant médiateur a-t-il abandonné sa mission ?

M.BELLANGER répond que l'enfant a préféré aller jouer avec les autres enfants, manquant plusieurs sessions de formation. Il a été proposé à l'enfant de faire une nouvelle formation pour l'année scolaire 2023-2024.

D.BURGALAT demande si les enfants diplômés cette année ne seront pas forcément pris l'année prochaine ?

L'équipe de direction répond que les enfants formés cette année pourront continuer à participer au projet l'année prochaine. Il ne sera pas nécessaire de refaire la formation en intégralité, un rappel des principes de la mediation sera fait. Si les enfants déjà formés ressentent le besoin de participer à la formation, ils en auront la possibilité.

Les représentants parents d'élèves ont remercié à l'unanimité le pôle enfance d'avoir relancé ce projet. Des retours positifs ont été recensés.

Des actions passerelles ont été mises en place :

Actions passerelles 2022-2023	
Crèche - Petite section (PS)	Temps de présences progressifs, goûters partagés, temps d'activités communs, repas communs sur différents mercredis. 10 enfants de la crèche présents en moyenne
Grande section - CP	Activités afin d'apprendre à tenir le plateau, prise de repas au réfectoire élémentaire, temps d'immersion au sein du fonctionnement élémentaire (découverte des activités, des animateurs, du fonctionnement), bascule dans le groupe des élémentaires de tous les grandes sections (GS) à partir du 31 juillet Toutes les grandes sections fréquentant l'ALAE ou l'ALSH sont concernées par cette passerelle.
CM - Point Accueil Jeune (PAJ)	Tous les vendredi soir depuis novembre 2022, les enfants du CM2 qui se sont inscrits à cette action passerelle sont allés au PAJ afin de découvrir les locaux, les activités proposées.

Point sur la participation des familles

- Mise en place d'ateliers talents : un parent intervient selon un domaine d'expertise spécifique/métiers/passions

L'information a été communiquée par le biais d'affiches et de courriels auprès des familles, à ce jour, aucun retour n'a été recensé, aucune famille n'a proposé de mener un atelier.

- Journées d'immersion pendant les activités périscolaires, extrascolaires et les sorties

Au total, 5 parents sont venus lors de différentes sorties culturelles des mercredis.

2 vendredis avant les vacances, nous avons ouvert les portes aux familles sur le temps du soir entre 16h30 et 18h30 pour venir jouer à des grands jeux avec leurs enfants. En moyenne, 30 familles se sont présentées à ces évènements.

- Organisation d'une veillée feux de camp parents-enfants- équipe du pôle enfance

La veillée sera organisée la semaine du 17 juillet, la date officielle sera transmise par courriel et affichage pour la semaine du 10 juillet.

- La fête du pôle enfance a eu lieu cette année le 23 juin

350 personnes ont été accueillies lors de ce temps convivial composé de stands de jeux, de salle vidéo retraçant les différents moments de vie du centre, de stand podcast et de spectacle. Ce temps fut clôturé par un apéritif, offert par la municipalité.

- Le clean up Day a été organisé le 03 juin à la demande de la commission pour le développement durable du conseil des enfants.

Lors de cette manifestation, aucun enfant délégué à l'initiative de cette demande ne s'est présenté. 5 familles ont participé à cette matinée de nettoyage des abords du centre de loisirs.

- Plusieurs créneaux d'atelier de couverture des livres ont été proposés aux familles, 2 parents ont participé à ces ateliers à ce jour.

A.MERLIN : Les créneaux proposés n'étaient pas idéals, ils n'étaient pas proposés sur des temps où les familles étaient disponibles.

T.LOOGEN : Malheureusement, les créneaux ont été proposés en fonction des temps de présence de Claire BÈGES.

Projections 2023-2024

Concernant les axes du PEdT, l'équipe d'animation bénéficiera d'une formation autour de la thématique des écrans. La médiation par les pairs sera maintenue avec la formation de nouveaux enfants sur la base du volontariat.

Concernant les ateliers périscolaires, l'atelier des échecs ainsi que de Baby Gym seront reconduits. Une partie de cycle 2 (CE1) sera initiée au PSC1.

Pour cette prochaine année scolaire, nous verrons plusieurs départs au sein de l'équipe d'animation dont un membre de la direction :

- Marjorie
- Mathilde
- Anthonin
- Yolande
- Lucie

Informations diverses

➢ A.ALENÇON fait un point sur les inscriptions ALAE du matin et du soir ainsi que sur les éventuelles pénalités qui en découlent.

Au cours de la période de mars à juin 2023, le nombre de pénalités concerne un nombre de familles relativement important :

	Mars	Avril	Mai	Juin
Nombre de familles concernées	51	80	66	67
Nombre d'enfants concernés	64	104	78	84

P.THIRION précise que 80% des pénalités s'élèvent entre 1 et 5€ et relèvent donc plus de faits marginaux que récurrents. Toutefois, le montant des pénalités peut s'avérer plus conséquent pour les parents qui ont fait le choix délibéré de ne pas inscrire leurs enfants.

Comme il s'en était engagé lors du dernier Conseil des Parents, A.ALENÇON souligne que le service régie a fait preuve de souplesse et a répondu favorablement à 65 demandes des parents concernant des inscriptions ou des annulations de dernière minute. A.ALENÇON rappelle que cette disposition reste exceptionnelle et n'a pas vocation à être réitérée. Dans le cas contraire, c'est lui-même qui statuera et qui donnera ou non son accord à la famille.

➢ A.ALENÇON informe qu'à la rentrée scolaire, les parents devront fournir une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales précisant leur quotient familial qui servira de base pour la facturation des différentes prestations municipales. Sans retour de ce document, c'est le tarif le plus élevé (tranche 7) qui sera appliqué jusqu'à que les familles régularisent leur situation.

P.THIRION ajoute qu'il appartient aux familles d'informer le service régie municipal de toute modification de leur situation personnelle. Le service régie procédera à une réactualisation des quotients familiaux une fois par an, au cours du mois de février de l'année suivante, lorsque les parents auront reçu leur nouvelle attestation de la Caisse d'Allocations Familiales.

➢ A.ALENÇON rappelle qu'il est impératif que les parents aient retourné le dossier unique d'inscription pour que leurs enfants puissent fréquenter les services municipaux.

➢ A la suite du conseil d'école, A.ALENÇON souhaite apporter des précisions concernant l'activité « piscine » qui se déroule dans le cadre scolaire. Renseignements pris auprès de l'Inspection Académique, les cours de piscine consistent à apprendre à l'enfant les bases nécessaires pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique. Ce sont les enseignants qui sont chargés de cet apprentissage.

NB : Comme le précise l'annexe 2 de la note de service relative à la contribution de l'école à l'aisance aquatique (https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm):

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Par ailleurs, il convient de distinguer l'ASNS du test pass-nautique (ex-aisance aquatique).

La réussite au test Pass-nautique, antérieurement désigné « aisance aquatique », permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport.

➢ A.ALENÇON prévient les parents, qu'en raison d'une intrusion dans l'enceinte du groupe scolaire une nuit, le week-end passé, il sollicitera le conseil d'école pour obtenir l'autorisation d'étendre le système de vidéo-surveillance dans les différentes cours afin de pouvoir, le cas échéant, visionner les agissements délictueux qui s'y seraient déroulés.